



Commissariat général au développement durable

Prix de l'électricité en France et dans l'Union européenne en 2018

JUIN 2019

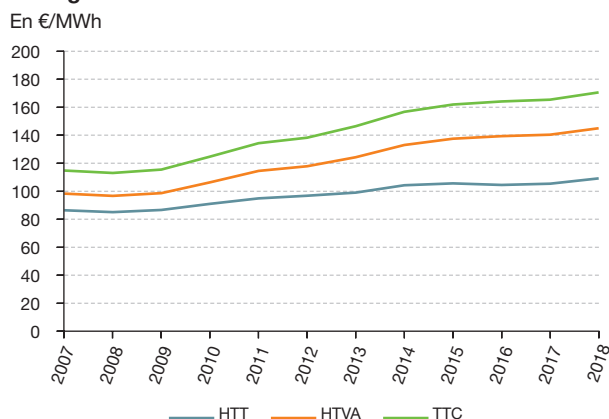
Hors tarif social, le prix moyen de l'électricité pour les ménages français augmente en 2018 de 1,9 %, à un rythme proche de l'inflation générale, et est donc quasiment stable en termes réels. En prenant en compte le tarif social de l'électricité, remplacé par le chèque énergie début 2018, la hausse du prix moyen, mécaniquement plus élevée, atteint 3,2 %. Même si l'écart tend à se réduire, les ménages français paient l'électricité moins cher, en moyenne, que les ménages des autres pays d'Europe de l'Ouest.

Le prix hors TVA de l'électricité pour les entreprises françaises augmente de 1,1 % en 2018, mais reste toutefois inférieur à son pic atteint en 2015. Les entreprises consommant les plus gros volumes bénéficient de prix sensiblement plus bas que les petits consommateurs et cet écart tend à s'accroître. Le prix de l'électricité pour les entreprises en France reste compétitif en Europe, notamment par rapport aux autres grands pays d'Europe de l'Ouest.

LE PRIX MOYEN DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LE MARCHÉ RÉSIDENTIEL FRANÇAIS CROÎT À UN RYTHME PROCHE DE L'INFLATION, HORS TARIF SOCIAL

En 2018, le prix moyen TTC de l'électricité sur le marché résidentiel en France s'élève à 171 €/MWh, en progression de 3,2 % par rapport à 2017 (*graphique 1*).

Graphique 1 : évolution du prix de l'électricité pour les ménages en France



Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

La suppression du tarif de première nécessité, remplacé au 1^{er} janvier 2018 par le chèque énergie, est toutefois responsable de 40 % de cette hausse, qui est donc en partie artificielle (*voir encadré*). Hors tarif de première nécessité, l'augmentation du prix de l'électricité est ainsi ramenée à 1,9 %. Cette hausse, qui est proche de l'inflation générale des biens et services (1,8 %), est liée en premier lieu aux mouvements des tarifs réglementés de vente d'électricité intervenus en 2017 et 2018, ces derniers représentant encore 80 % des volumes vendus fin 2018. La hausse moyenne masque par ailleurs des évolutions hétérogènes suivant le niveau de consommation. L'augmentation a ainsi atteint 7,7 % pour les clients consommant moins de 2,5 MWh par an (qui représentent environ 10 % des quantités consommées), contre 2,4 % pour les consommateurs de plus gros volumes. Cette évolution contrastée trouve son origine dans la forte hausse des abonnements des tarifs réglementés pour les plus petites puissances souscrites, liée à un rééquilibrage progressif entre parts fixe et variable visant à mieux refléter la structure des coûts.

Le prix moyen HTT pour les ménages s'élève à 110 €/MWh en 2018, en hausse de 2,1 % après neutralisation de l'effet du tarif de première nécessité. La majeure part de ce prix HTT est constituée des coûts d'approvisionnement et de commercialisation (composante « fourniture »), qui représentent 60 €/MWh (*graphique 2*). La part complémentaire du prix HTT, qui s'élève à 50 €/MWh, correspond au coût d'acheminement payé via le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe). Ce coût est imputable à l'utilisation du réseau de distribution (lignes de moyenne et basse tension) pour 40 €/MWh, soit 23 % du prix TTC, et à celle du réseau de transport (lignes de très haute et haute tension) pour 11 €/MWh, soit 6 % du prix TTC.

Hors TVA, les taxes payées par les ménages représentent 36 €/MWh, soit 21 % du prix TTC, dont 22,5 €/MWh pour la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), 9 €/MWh pour les taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) et 4 €/MWh pour la contribution tarifaire d'acheminement (CTA). Les taxes hors TVA, qui ont triplé depuis 2008, évoluent modérément depuis deux ans, du fait notamment du gel de la TICFE (qui a fusionné avec la contribution au service public de l'électricité) à 22,5 €/MWh depuis le 1^{er} janvier 2016. La TVA représente, quant à elle, 26 €/MWh, soit 15 % du prix TTC.

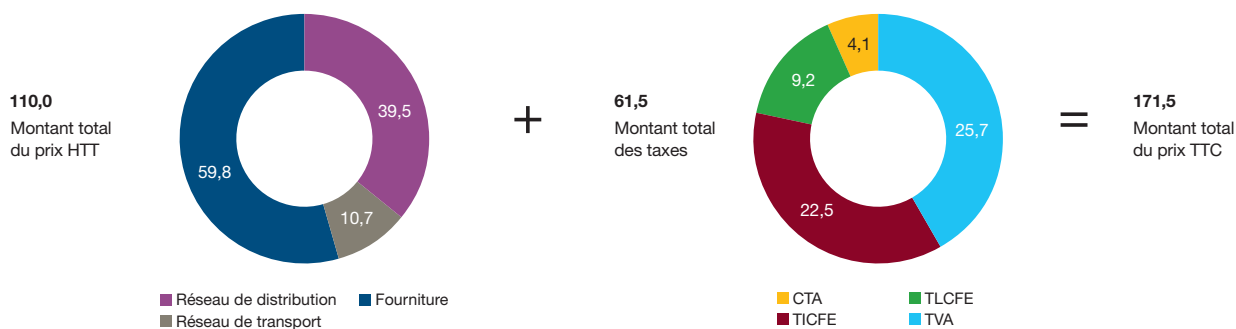
Prix de l'électricité en France et dans l'Union européenne en 2018

Le remplacement du tarif de première nécessité par le chèque énergie conduit à une hausse faciale du prix de l'électricité

Jusqu'en 2017, les ménages précaires pouvaient bénéficier d'une tarification avantageuse par rapport aux tarifs réglementés de vente, dite « tarif de première nécessité » (TPN). Dans le cadre d'une réforme de soutien aux ménages en situation de précarité énergétique, ce tarif ainsi que le « tarif spécial de solidarité », dispositif analogue pour le gaz, ont été remplacés par le chèque énergie à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce chèque, dont la valeur dépend du niveau de revenus et de la composition du ménage, peut être utilisé par les ménages comme moyen de paiement de leurs factures d'énergie du logement, mais aussi pour financer des dépenses de rénovation énergétique. Comme le chèque énergie ne se traduit pas, à la différence du TPN, par une réduction du prix de l'électricité, cette réforme a pour effet d'augmenter facialement le prix de l'électricité entre 2017 et 2018. D'après la Commission de régulation de l'énergie (CRE), en 2017, le montant des réductions de factures d'électricité liées au TPN s'est élevé à 257 millions d'euros. Le montant des chèques énergie émis en 2018 s'est, quant à lui, élevé à 540 millions d'euros, mais son utilisation n'est pas restreinte à l'électricité. En ajoutant le montant du TPN aux montants facturés tels que mesurés par l'enquête transparence des prix, on estime que le prix HTT que l'on aurait observé en l'absence de TPN se serait élevé à 107,7 €/MWh en 2017, contre 106,0 €/MWh réellement observé, soit une hausse des prix entre 2017 et 2018 hors TPN de 2,1 %, contre une hausse réellement observée de 3,8 %. L'évolution du prix TTC est, quant à elle, ramenée de 3,2 % à 1,9 % lorsqu'on neutralise l'effet du TPN.

Graphique 2 : décomposition du prix TTC de l'électricité pour les ménages en France en 2018

En €/MWh



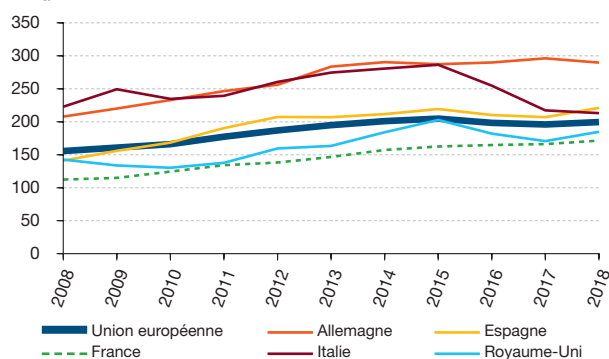
Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

LES MÉNAGES PAIENT EN MOYENNE L'ÉLECTRICITÉ MOINS CHER EN FRANCE QUE DANS LES AUTRES PAYS EUROPÉENS

En 2018, le prix moyen TTC de l'électricité sur le marché résidentiel s'élève à 200 €/MWh dans l'Union européenne, en hausse de 1,9 % par rapport à 2017. La France, avec un prix de 14 % inférieur à la moyenne de l'Union européenne, se classe au 14^e rang des pays où l'électricité est moins chère. Cependant, cet écart de prix se réduit depuis dix ans : en 2008, le prix français était 28 % moins élevé que la moyenne européenne. La France est devancée par tous les pays d'Europe de l'Est, mais est en revanche mieux positionnée que la plupart des pays d'Europe de l'Ouest. Le prix payé par les ménages est ainsi plus bas en France qu'au Royaume-Uni (185 €/MWh), en Espagne (221 €/MWh), en Italie (213 €/MWh) et en Allemagne (290 €/MWh), pays d'Europe où l'électricité domestique est la plus chère (graphique 3).

Graphique 3 : évolution du prix TTC de l'électricité pour les ménages dans l'Union européenne

En €/MWh



Sources : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité ; Eurostat

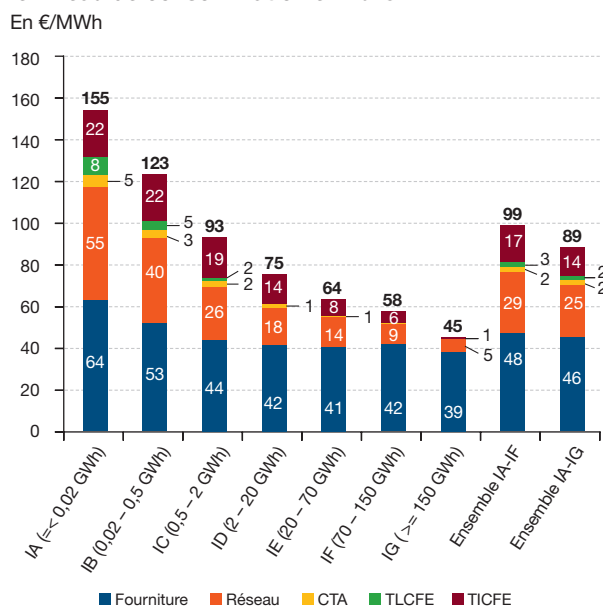
Prix de l'électricité en France et dans l'Union européenne en 2018

La position favorable de la France par rapport aux autres pays les plus peuplés ouest-européens s'explique par différents facteurs. Tout d'abord, son bouquet énergétique, dominé aux trois quarts par l'électricité nucléaire, permet de limiter le coût de fourniture, que ce soit dans les tarifs réglementés de vente ou dans les offres de marché, via le mécanisme d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh). Le coût de fourniture est ainsi sensiblement moins élevé en France qu'au Royaume-Uni, en Espagne et en Italie notamment. Le coût d'acheminement apparaît également relativement modéré en France, inférieur à celui observé en Allemagne en particulier. Enfin, la fiscalité pesant sur l'électricité consommée par les ménages se situe à un niveau intermédiaire en France. Les taxes totales (62 €/MWh) y sont plus élevées qu'au Royaume-Uni (55 €/MWh) et en Espagne (47 €/MWh) mais moins qu'en Italie (85 €/MWh) et surtout qu'en Allemagne (159 €/MWh). Ce niveau élevé des taxes en Allemagne s'explique principalement par une politique de développement massif et précoce des énergies renouvelables électriques depuis la fin des années 2000 ainsi que par le choix d'en faire supporter le financement majoritairement aux consommateurs résidentiels.

LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ PAYÉ PAR LES ENTREPRISES EST D'AUTANT PLUS BAS QUE LEUR CONSOMMATION EST ÉLEVÉE

Les entreprises françaises paient l'électricité à un prix moyen hors TVA de 89 €/MWh en 2018 (graphique 4). Il se compose de 52 % de coût de fourniture (y compris commercialisation), 28 % de coût d'acheminement, payé via le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe) et 20 % de taxes. La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) représente en moyenne 78 % de ces dernières, les taxes locales de consommation finale d'électricité (TLCFE) 12 % et la contribution au tarif d'acheminement (CTA) 10 %. Le coût

Graphique 4 : prix hors TVA de l'électricité et ses composantes pour les entreprises en France suivant le niveau de consommation en 2018



Note : les clients non résidentiels sont répartis suivant des tranches de consommation annuelle IA à IG, définies par le règlement européen sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité.

Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

d'acheminement est, quant à lui, imputable à 39 % au réseau de transport et à 61 % au réseau de distribution.

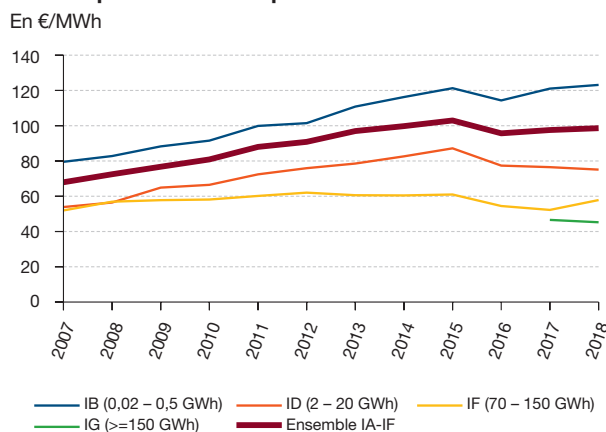
Le prix moyen masque une forte hétérogénéité selon le niveau de consommation des entreprises. Les moins consommatrices paient des prix proches des ménages, de l'ordre du triple de ceux payés par les plus consommatrices. Cet écart s'explique principalement par la fiscalité alléguée dont bénéficient les entreprises électro-intensives, exposées à la concurrence internationale, ainsi que par les coûts d'acheminement. En effet, les entreprises les plus consommatrices, directement reliées au réseau de transport, ne contribuent pas au financement du réseau de distribution. En outre, depuis 2016, les sites fortement consommateurs d'électricité, qui présentent un profil de consommation prévisible et stable ou anticyclique, peuvent bénéficier d'une réduction sur le Turpe.

LE PRIX PAYÉ PAR LES ENTREPRISES FRANÇAISES TEND À SE STABILISER

Le prix moyen hors TVA payé par les entreprises françaises (sur le champ de celles consommant moins de 150 GWh par an) augmente modérément en 2018 (1,1 %), mais reste inférieur à son pic atteint en 2015 (graphique 5). Globalement, il tend à se stabiliser depuis 2014, alors qu'il avait augmenté de 6 % par an en moyenne entre 2007 et 2013 dans un contexte de fortes hausses des prix de gros ainsi que de la TICFE. La hausse en 2018 est principalement imputable au coût de fourniture, qui augmente de 3,5 % dans un contexte de remontée significative du prix de gros. Cette dernière n'est toutefois que partiellement répercutée dans les prix payés par les consommateurs, son impact étant notamment atténué par le mécanisme de l'Arenh.

Par ailleurs, les écarts de prix entre les entreprises les plus consommatrices et les autres tendent à s'accroître, notamment sous l'effet des mesures prises par le Gouvernement pour limiter les prix payés par les entreprises électro-intensives. Même s'il remonte en 2018, le prix payé par les entreprises consommant entre 70 GWh et 150 GWh par an a ainsi globalement baissé de 4,5 % entre 2013 et 2018, alors qu'il a augmenté de plus de 10 % sur la même période pour les entreprises consommant de faibles volumes (moins de 0,5 GWh).

Graphique 5 : évolution du prix hors TVA de l'électricité pour les entreprises en France par niveau de consommation



Note : les clients non résidentiels sont répartis suivant des tranches de consommation annuelle IA à IG, définies par le règlement européen sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité.

Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

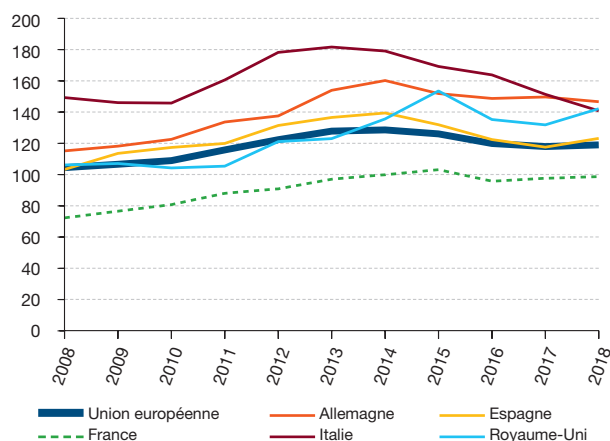
LES ENTREPRISES FRANÇAISES BÉNÉFICIENT DE PRIX COMPÉTITIFS PAR RAPPORT À CELLES DES AUTRES GRANDS PAYS OUEST-EUROPEËNS

Les entreprises françaises bénéficient de prix (hors TVA) inférieurs de 17 % à ceux pratiqués, en moyenne, dans l'Union européenne (sur le champ des entreprises consommant moins de 150 GWh) - (graphique 6). L'électricité consommée à des fins professionnelles est notamment moins chère en France (99 €/MWh) qu'en Espagne (123 €/MWh), en Italie (141 €/MWh), au Royaume-Uni (142 €/MWh) et en Allemagne (147 €/MWh). À l'inverse, les prix pratiqués dans les pays scandinaves et dans la plupart des pays d'Europe de l'Est sont moins élevés qu'en France.

L'écart entre la France et la moyenne de l'Union européenne tend toutefois à se réduire depuis une dizaine d'années. En effet, les prix français ont davantage crû depuis 2008 (3,2 % en moyenne annuelle) que les prix moyens européens (1,3 %). Même s'ils rebondissent dans certains pays en 2018 en raison de la remontée des prix de gros, la tendance est même plutôt à la baisse ces dernières années dans les principaux États membres. Elle trouve son origine dans le marché de gros ainsi que, dans certains pays, dans des mesures de soutien à la compétitivité des entreprises électro-intensives à l'image de celles mises en œuvre en France.

Graphique 6 : évolution du prix hors TVA de l'électricité pour les entreprises dans l'Union européenne

En €/MWh



Sources : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité ; Eurostat

MÉTHODOLOGIE

Les données proviennent de l'enquête semestrielle sur les prix de l'électricité et du gaz menée par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) ainsi que d'enquêtes similaires conduites dans les autres États membres de l'Union européenne, en application du règlement n° 2016/1952 sur les statistiques européennes concernant les prix du gaz et de l'électricité. Le champ géographique de l'enquête française est la France métropolitaine.

Dans l'enquête, chacun des principaux fournisseurs renseigne, selon des tranches de consommation, les volumes consommés par l'ensemble de ses clients (qu'ils souscrivent à un tarif réglementé ou à un tarif libre) et les facturations correspondantes au cours du semestre. Le rapport des deux, après agrégation des chiffres des fournisseurs, donne un prix moyen unitaire de l'électricité par tranche de consommation. Pour la France, le prix annuel est calculé comme la moyenne des prix semestriels jusqu'en 2016, alors qu'il est directement estimé à partir des données annuelles renseignées par les fournisseurs pour 2017 et 2018. L'enquête fournit également les composantes du prix liées respectivement à la fourniture, à l'utilisation du réseau (coût d'acheminement) et aux taxes, en détaillant ces dernières. Le partage du coût d'acheminement entre distribution et transport est estimé à partir de chiffres fournis par RTE. Le coût de raccordement initial n'est pas pris en compte dans le prix.

Pour les entreprises, l'analyse porte sur le prix hors TVA et non le prix TTC car la TVA est récupérable. L'enquête a été étendue en 2017 aux entreprises consommant plus de 150 GWh par an. Ces très gros consommateurs sont exclus de la comparaison européenne.

Eurostat publie les résultats compilés pour tous les pays de l'UE sur son site ec.europa.eu/eurostat/web/energy/data/database (rubrique « Statistiques de l'énergie – prix »). Pour rendre plus lisible cette information, il est nécessaire de synthétiser en un prix unique les prix des différentes tranches au cours des deux semestres. Pour cela, en l'absence de volumes de consommation des autres pays européens, c'est la structure de consommation française qui est utilisée. Le prix moyen calculé pour l'Allemagne est donc celui que l'on obtiendrait si on appliquait à la consommation française les prix pratiqués en Allemagne. Pour les pays où les prix des tranches hautes de consommation n'ont pas pu être renseignés faute de client, le prix imputé est la moyenne européenne.

Pascal LÉVY, SDES

Dépôt légal : juin 2019
ISSN : 2557-8510 (en ligne)

Directeur de publication : Sylvain Moreau
Coordination éditoriale : Amélie Glorieux-Freminet
Maquettage et réalisation : Agence Efil, Tours

Commissariat général au développement durable

Service de la donnée et des études statistiques
Sous-direction des statistiques de l'énergie
Tour Séquoia
92055 La Défense cedex
Courriel : diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

